



ALBERTA

Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



Principales conclusions

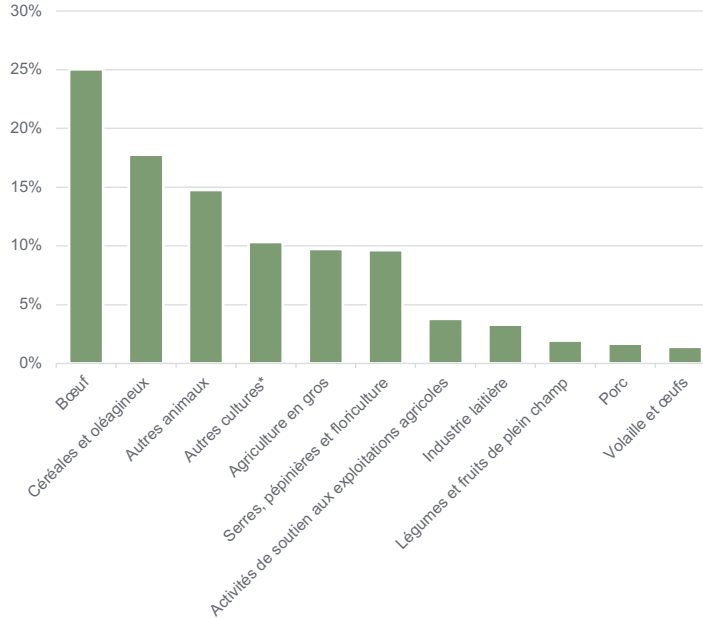
- La moitié des employeurs agricoles de l'Alberta n'ont pas été en mesure d'embaucher tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022, ce qui a entraîné l'annulation d'expansions et la perte de ventes.
- Près de 40 % de la main-d'œuvre nationale actuelle devrait partir à la retraite entre 2023 et 2030, ce qui crée un besoin important de nouveaux travailleurs. Veiller à ce que ces nouveaux travailleurs possèdent les compétences et les connaissances essentielles est vital pour la réussite du secteur.
- Les travailleurs étrangers seront de plus en plus sollicités dans le secteur de l'agriculture, où ils combleront 61 % du pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale d'ici à 2030.¹
- Les problèmes de main-d'œuvre dans le secteur agricole de l'Alberta devraient se poursuivre, car la pénurie de main-d'œuvre nationale augmentera de 7 % au cours des 8 prochaines années, pour atteindre plus de 4 800 travailleurs d'ici à 2030.²
- Malgré l'augmentation prévue du nombre de travailleurs étrangers, 1 900 postes seront vacants en 2030. Sans une intervention proactive, ces postes vacants persistants pourraient entraver la croissance du secteur.

Effectif actuel

- L'Alberta possède le troisième plus grand secteur agricole du Canada, employant près de 56 700 travailleurs nationaux pendant la saison de pointe en 2022, ce qui équivaut à 16 % de la main-d'œuvre agricole nationale du pays.³
- L'élevage bovin est le principal employeur agricole de la province, employant 25 % de la main-d'œuvre du secteur, suivi par la culture de céréales et d'oléagineux, employant 18 % de la main-d'œuvre (graphique 1).
- Cinq pour cent de la main-d'œuvre agricole de la province (environ 2 600 personnes) sont des travailleurs étrangers.⁴ Cette part est relativement plus faible que celle de la plupart des autres provinces. Plus de 40 % des travailleurs étrangers employés en Alberta travaillent dans l'industrie de la culture en serre et en pépinière.
- Le secteur comptait environ 2 600 postes non pourvus pendant la saison de pointe en 2022.⁵
- Les industries de l'élevage bovin et des céréales et oléagineux ont des taux de postes vacants inférieurs à ceux des autres industries agricoles, ce qui se traduit par un taux global de postes vacants plus faible en Alberta. Le taux de postes vacants estimé pour le secteur était de 5 %, ce qui est inférieur aux 7,4 % enregistrés dans l'ensemble du Canada.

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ² La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ³ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁴ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. Comprend les travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). | ⁵ Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Graphique 1 : L'industrie de l'élevage bovin emploie 25 % des travailleurs agricoles en Alberta.
 Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) au sommet, en 2022, en Alberta.



Source : Statistique Canada; Conference Board du Canada.

*« Autres cultures » désigne principalement la production de sirop d'érable.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

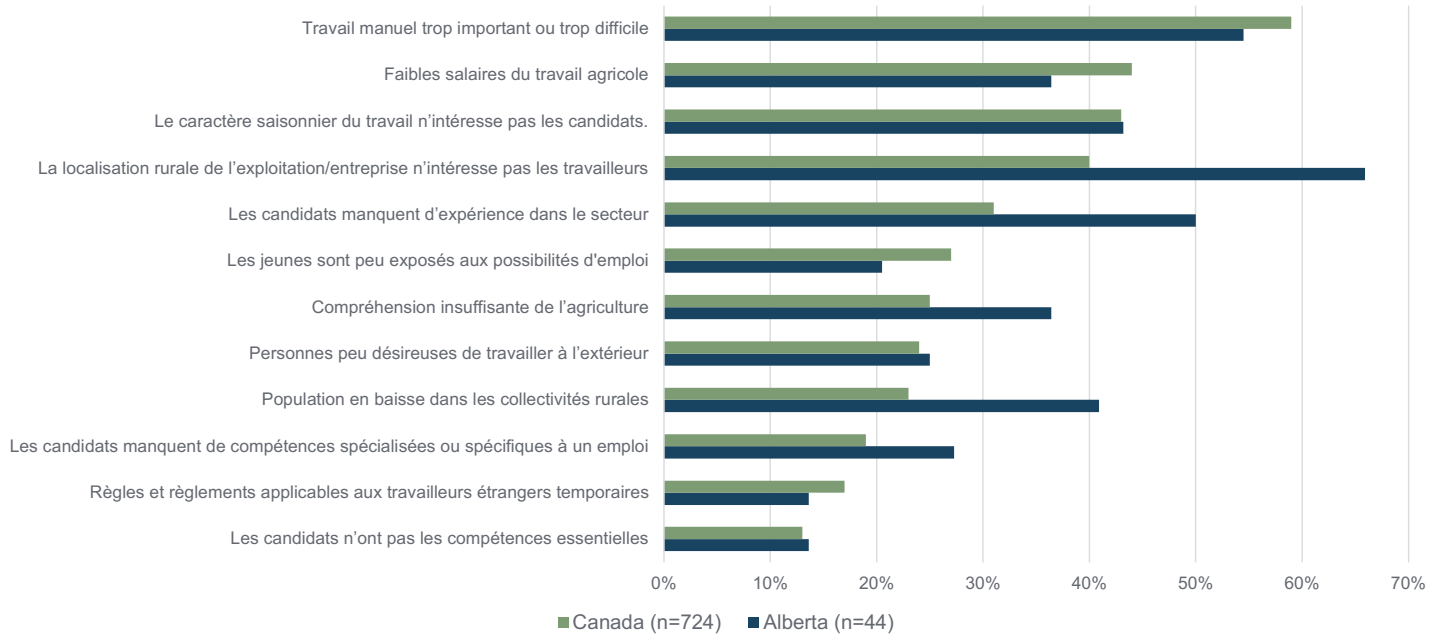
- Près de la moitié (49 %) des employeurs agricoles de l'Alberta n'ont pas été en mesure de trouver tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022. Cette pénurie est encore plus importante (53 %) dans les industries de production animale.⁶
- Un quart (24 %) des employeurs de l'Alberta n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 30 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁷
- En raison des postes vacants, 56 % des employeurs ont déclaré avoir retardé ou annulé des projets d'expansion, 78 % ont signalé des pertes de ventes et 100 % ont indiqué que ces postes vacants avaient causé un stress excessif aux propriétaires et au personnel.⁸
- Deux tiers des employeurs de l'Alberta citent le déclin des populations rurales comme la principale cause de leur difficulté à trouver des travailleurs (graphique 2).⁹
- Plus de 27 % des employeurs ont déclaré avoir du mal à trouver des candidats possédant les compétences spécialisées requises pour leurs postes, ce qui souligne l'importance des programmes de formation.¹⁰
- En 2022, l'Alberta affichait un taux de roulement volontaire de 14 %, ce qui correspond à la moyenne nationale.¹¹

⁶ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=37). | ⁷ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=45). | ⁸ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=18). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=44). | ¹⁰ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=44). | ¹¹ Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023.

Graphique 2 : La situation rurale et le manque d'expérience dans le secteur entravent le recrutement.

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

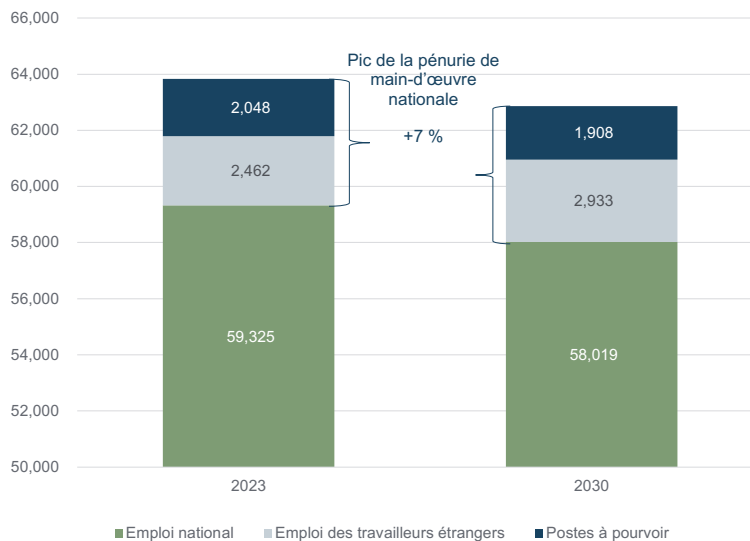


Prévisions du marché du travail

- À court terme, le secteur agricole se remet encore de la sécheresse de 2021, ce qui se traduit par des niveaux d'emploi plus élevés en 2023 qu'en 2022. En même temps, une économie plus faible devrait réduire le nombre de postes vacants en 2023.
- À long terme, la production constante et les gains de productivité du travail entraîneront une légère diminution de la demande de main-d'œuvre, qui passera de 63 800 en 2023 à 62 900 en 2030.
- La diminution de l'offre de main-d'œuvre, principalement due aux départs à la retraite, entraînera une baisse de 2 % de l'emploi national maximal dans le secteur entre 2023 et 2030, pour atteindre 58 000 travailleurs.
- Par conséquent, la pénurie de main-d'œuvre nationale maximale augmentera de 7 % au cours des 8 prochaines années, pour atteindre plus de 4 800 postes en 2030 (graphique 3).¹²
- Le secteur devrait voir 38 % de sa main-d'œuvre nationale actuelle partir à la retraite entre 2023 et 2030, soit 18 500 travailleurs, et 64 % de ces retraités seront des gestionnaires en agriculture, y compris des propriétaires-exploitants agricoles et des gestionnaires embauchés.
- Au cours des 8 prochaines années, 3 600 immigrants et 8 000 jeunes sortant de l'école devraient entrer sur le marché du travail.¹³ Près de 30 % de ces nouveaux travailleurs occuperont des postes de manœuvre et 24 % deviendront des ouvriers spécialisés dans l'élevage ou des opérateurs de machinerie agricole.¹⁴
- Le nombre total de travailleurs étrangers employés dans le secteur devrait augmenter pour passer à environ 3 600 d'ici 2030. La part des travailleurs étrangers dans le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale devrait passer de 46 % à 61 % d'ici à 2030.
- Malgré l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers, 1 900 postes resteront vacants d'ici à 2030. Plus de 300 de ces postes vacants seront dans l'industrie des céréales et des oléagineux et 260 dans l'industrie de l'élevage bovin. Cela représente un niveau structurel de postes vacants qui limite le potentiel du secteur sans intervention supplémentaire.

Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale persiste sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis en saison de pointe en Alberta.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹² Basé sur le Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ¹³ Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail. | ¹⁴ Les postes de manœuvre comprennent les manœuvres aux soins du bétail (17 %), les manœuvres à la récolte (7 %) et les ouvriers de serres et de pépinières (4 %).



Préparer la main-d'œuvre de demain

- La jeune population croissante de l'Alberta constitue un avantage unique. La population albertaine âgée de 15 à 24 ans devrait augmenter de 14 % au cours des 8 prochaines années, alors qu'elle devrait connaître une baisse de 1 % dans le reste du Canada.¹⁵ Il sera essentiel d'attirer ces jeunes vers des carrières dans l'agriculture.
- Le secteur agricole de l'Alberta sera confronté à un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne au cours des prochaines années, en particulier dans les industries de l'élevage bovin et des céréales et des oléagineux. Il sera essentiel de veiller à ce que les nouveaux travailleurs possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour remplacer les travailleurs expérimentés afin de maintenir la productivité et d'assurer la croissance du secteur.

Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

¹⁵ Statistique Canada; Conference Board du Canada.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Nalidsa](#) | [Farm Food & Care](#) | [Ramon Cliff](#)

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus d'informations sur l'IMT agricole, veuillez consulter le site www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.